

RÈGLEMENT DU RALLYE 2020-2021. CONCOURS DE L'AGAP-CNARELA.

Le rallye est ouvert aux classes ou aux groupes des enseignants de Lettres classiques, de Lettres modernes et d'histoire-géographie de l'académie d'Aix-Marseille, qui sont membres de l'association AGAP-CNARELA à **jour de leur cotisation**.

1 - L'enseignant(e) peut faire concourir plusieurs de ses classes ou groupes : les 6^{èmes} en français et en histoire, les 5^{èmes}, les 4^{èmes}, les 3^{èmes} et les 2^{ndes} en latin et/ou en grec ancien.

2 - Un seul questionnaire est rempli par classe ou par groupe.

3 - Les réponses doivent être **manuscrites et rédigées exclusivement à l'intérieur des cadres** qui se trouvent sous chaque consigne.

4 - En haut de chaque page, dans un cadre prévu à cet effet, devront figurer très lisiblement :

- ❖ Le nom de l'enseignant(e) et de l'établissement.
- ❖ La classe concernée ou le groupe.
- ❖ Le nombre de participants.

5 - La date de retour des questionnaires est fixée **impérativement au samedi 15 mai 2021** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

À L'ATTENTION DE MADAME HURON Iseut
Rallye de l'AGAP-CNARELA « Les voyages de Marcus et Kallisté »
COLLÈGE JEAN GIONO
332, montée des Adrechs
04100 MANOSQUE

6 - Le rallye est doté de nombreuses récompenses pour les élèves et leur enseignant(e).

7 - En fonction de la jauge imposée par le rectorat, un nombre limité d'élèves lauréats accompagnés de leur enseignant(e) seront invités à la remise des prix prévue début juillet dans les jardins du rectorat à Aix-en-Provence.

8 - Le jury, composé des enseignants ayant participé à l'élaboration et à la correction du rallye, est souverain.

Si ce règlement n'est pas respecté, le rallye ne sera pas corrigé.

CONTACTS :

AGAP-CNARELA : agap.cnarela@gmail.com

Pascale PEYRONNET : pascalepeyronnet@yahoo.com

Iseut HURON : i.huron@orange.fr

N'oubliez pas de remplir avec précision la fiche d'identification qui suit le questionnaire du rallye et de la joindre à votre envoi.

Nom de l'enseignant et de l'établissement :

Classe concernée ou groupe :

Nombre de participants de la classe ou du groupe :

1

**LES VOYAGES DE MARCUS & KALLISTÈ : LA CORSE.
DIXIÈME PROMENADE.
RALLYE DE L'AGAP-CNARELA 2020-2021.**



Kallistè, devenue prêtresse d'Isis lors de son séjour à Rome, a fait la rencontre de Lucius, un Romain arrivé d'Alexandrie pour lui remettre une statuette d'Isis dont seule Kallistè est capable de révéler les propriétés magiques. Lucius et Kallistè décident de conserver cette statuette, convaincus que leur destin est lié à Isis qui a vu naître leur amour.

Le couple coule des jours heureux à Ostie, mais Marcus, le cousin et compagnon de voyage de Kallistè, est contrarié car il a reçu un message de son père lui demandant de rentrer à Massilia sans plus tarder pour régler une affaire de la plus haute importance. Un bateau est enfin apprêté pour Massilia et les trois jeunes gens prennent le large sous un ciel clément. Lucius et Kallistè ne se lassent pas d'admirer les danses harmonieuses des dauphins qui forment une escorte joyeuse de chaque côté du bateau. Quant à Marcus, il préfère écouter les fabuleuses aventures du pilote qui a l'habitude de sillonner la Méditerranée.

Soudain, un navire surgit des flots. Des hommes armés d'un glaive sautent sur le pont et prennent en otage nos jeunes héros. Les pirates ligotent tous les passagers effrayés et les jettent dans la soute. Lucius arrive à attraper la main de Kallistè pour tenter de la rassurer. Il presse aussi fermement la fameuse statuette d'Isis cachée contre sa poitrine. Accroupi dans le noir, Marcus ne peut s'empêcher de penser à ce dieu célèbre qui a été confronté aux pirates.

1. L'objet reproduit sur la page suivante représente l'enlèvement de ce dieu par des pirates.

a) Quel est ce dieu ? Notez son nom grec en lettres grecques majuscules et indiquez les fonctions de cette divinité.

b) Mais où sont donc les pirates sur cet objet ? Expliquez votre réponse.

Nom de l'enseignant et de l'établissement :

Classe concernée ou groupe :

Nombre de participants de la classe ou du groupe :

2



*Kylix attique à figures
noires sur laquelle se
trouve la signature
d'Exékias : EXSEKIAS
EPIOIESSE*

Vers 540-530 av. J.-C.

*Découverte en Étrurie à
Vulci,*

*Staatliche
Antikensammlungen,
Munich.*

2. Cherchez une autre œuvre antique racontant cet épisode. Collez ci-dessous la photographie de l'œuvre et indiquez ses références précises (type d'œuvre et éventuellement nom de l'artiste, date de création, lieu de la découverte et nom du musée et de la ville où l'œuvre se trouve).

Nom de l'enseignant et de l'établissement :

Classe concernée ou groupe :

Nombre de participants de la classe ou du groupe :

3

3. Comme le dieu précédent, *Caius Julius Caesar* fut enlevé par des pirates.

a) Racontez en quelques lignes les circonstances de cet événement.

b) Cet épisode fut utilisé par la propagande césarienne : quelles qualités de *Caius Julius Caesar* cet épisode permit-il de mettre en avant ?

Le chef des pirates est fier de sa nouvelle prise et considère désormais Marcus, Kallisté et Lucius comme des esclaves. Il leur propose de racheter leur liberté contre une rançon de mille sesterces. Marcus, désespéré par ce nouveau coup du sort, fait parvenir un message à son père pour qu'il leur vienne en aide. Le rendez-vous est prévu à Aleria, à l'auberge de Brutus, sur la place du forum.

4. Dans l'Antiquité, le pirate est celui qui se livre sur mer ou à partir de la mer à des pillages. Mais le mot « piraterie » recouvrait en réalité beaucoup de phénomènes divers.

a) Que nous apprend le texte de Justin reproduit ci-dessous sur la piraterie et la façon dont elle était perçue à l'époque grecque archaïque ? Expliquez ce point de vue.

b) Indiquez le ou les terme(s) latin(s) utilisé(s) par Justin pour désigner la piraterie. Donnez le sens premier de ce(s) mot(s) ou expression(s).

Nom de l'enseignant et de l'établissement :

Classe concernée ou groupe :

Nombre de participants de la classe ou du groupe :

4

Temporibus Tarquinii regis, ex Asia Phocaeensium juvenus ostio Tiberis invecta, amicitiam cum Romanis junxit ; inde in ultimos Galliae sinus navibus profecta, Massiliam inter Ligures et feras gentes Gallorum condidit magnasque res, sive dum armis se adversus Gallicam feritatem tuentur, sive dum ultro lacessunt, a quibus fuerant antea lacessiti, gesserunt.

Namque Phocaeenses, exiguitate ac macie terrae coacti studiosius mare quam terras exercere ; piscando mercandoque, plerumque etiam latrocinio maris, quod illis temporibus gloriae habebatur, vitam tolerabant.

Itaque in ultimam Oceani oram procedere ausi, in sinum Gallicum ostio Rhodani amnis devenere, cujus loci amoenitate capti reversi domum, referentes quae viderant, plures sollicitavere.

« À l'époque du roi Tarquin, des jeunes gens phocéens, venant d'Asie, arrivèrent à l'embouchure du Tibre et conclurent un traité d'amitié avec les Romains ; puis ils s'embarquèrent pour les golfes les plus lointains de Gaule et fondèrent Marseille, entre les Ligures et les peuplades sauvages de Gaulois ; ils accomplirent de grands exploits, soit en se protégeant par les armes contre la sauvagerie gauloise, soit en attaquant d'eux-mêmes ceux par qui ils avaient été attaqués auparavant.

Et en effet, les Phocéens, contraints par l'exiguïté et la maigreur de leur terre, pratiquèrent avec plus d'ardeur la mer que les terres : ils gagnaient leur vie en pêchant, en commerçant, souvent même par la piraterie, qui était à l'honneur en ces temps-là.

C'est pourquoi, ayant osé s'avancer en direction du rivage ultime de l'Océan, ils arrivèrent dans le golfe gaulois à l'embouchure du Rhône, et captivés par le charme de ce lieu, une fois de retour chez eux, ils attirèrent davantage de gens en racontant ce qu'ils avaient vu. »

Justin, *Abrégé des Histoires Philippiques de Trogue Pompée*, XLIII, III, 4-7, traduit du latin par M. P. Arnaud Lindet, 2003.

5. Ce n'est qu'au III^{ème} siècle avant J.-C. qu'apparaît le terme *πειρατής* - traduit en latin par *pirata* - qui marque un changement de la représentation du pirate dans les mentalités. Au I^{er} siècle avant J.-C., le changement de perception est total, la piraterie est répréhensible et doit être combattue. Les Romains, qui voient la prospérité de leurs échanges commerciaux en Méditerranée menacée, entrent alors en lutte contre les pirates.

a) Quelle loi permet au général romain Pompée de lutter contre les pirates en Méditerranée ? En quelle année fut-elle promulguée ? Montrez en quoi cette loi était inédite dans la République romaine.

Nom de l'enseignant et de l'établissement :

Classe concernée ou groupe :

Nombre de participants de la classe ou du groupe :

5

b) Comment Pompée s'y prit-il pour mettre fin aux raids des pirates ?

6. Le pirate n'est plus alors en Méditerranée un danger réel, il devient, notamment sous l'influence de Cicéron, une figure littéraire et politique.

Est autem ius etiam bellicum fidesque iuris iurandi saepe cum hoste servanda. Quod enim ita iuratum est, ut mens conciperet fieri oportere, id servandum est ; quod aliter, id si non fecerit, nullum est periurium. Ut, si praedonibus pactum pro capite pretium non attuleris, nulla fraus sit, ne si iuratus quidem id non feceris ; nam pirata non est ex perduellium numero definitus, sed communis hostis omnium ; cum hoc nec fides debet nec ius iurandum esse commune.

Cicéron, *De Officiis*, livre III, XXIX.

Traduction de Charles Appuhn, Garnier, Paris, 1933 :

« Même à la guerre il y a des règles à observer et l'on doit souvent tenir un engagement pris envers l'ennemi sous la foi du serment. Quand on a juré avec le sentiment qu'il fallait faire ce à quoi l'on s'engageait, on doit tenir son serment ; quand manque cette adhésion, on n'est point parjure pour ne pas le tenir. Si, par exemple, on n'apporte pas à des pirates la rançon convenue, il n'y a point fraude, même si l'on a juré qu'on l'apporterait. Un pirate en effet n'est pas un adversaire auquel on fait la guerre, c'est l'ennemi commun du genre humain. Avec un être pareil il n'y a pas de foi qui tienne, il est hors la loi du serment. »

Traduction publiée sous la direction de Charles Nisard, Firmin-Didot, Paris, 1864 :

« La guerre elle-même a ses lois, et souvent nous nous engageons envers l'ennemi par des serments qu'il faut respecter. Toutes les fois que vous donnez votre parole avec cette conviction que vous serez un jour obligé à la tenir, rien ne peut vous en délier ; autrement il vous sera permis d'y manquer sans parjure. Si vous n'apportez pas à des pirates la rançon que vous leur avez promise, vous n'êtes coupable d'aucune fraude, quand même ils auraient reçu de vous un serment. Car un pirate n'est pas au nombre de ces ennemis qu'on pourrait en quelque façon appeler légitimes ; c'est l'ennemi commun de tous. Avec lui nous ne devons rien avoir de commun, ni foi, ni serment. »

a) Dans le texte précédent, extrait du *De Officiis*, par quels termes latins Cicéron désigne-t-il les pirates ?

Nom de l'enseignant et de l'établissement :

Classe concernée ou groupe :

Nombre de participants de la classe ou du groupe :

6

b) Quelle image donne-t-il d'eux ? Justifiez votre réponse par des citations du texte latin.

7. Étudions à présent quelques extraits de la *Seconde action contre Verrès* de Cicéron.

a) Faites des recherches sur le personnage de Verrès. Expliquez qui il était et précisez de quoi il fut accusé.

b) Traduisez en français de façon personnelle l'extrait n° 2.

<i>[...] confessum esse duces praedonum a se securi non esse percussos, se iam tum esse ueritum ne sibi crimini daretur eos ab se pecunia liberatos ; fateatur, id quod negari non potest, se priuatum hominem praedonum duces uiuos atque incolumis domi suae, posteaquam Romam redierit, usque dum per me licuerit retinuisse.</i>	« [Verrès] confessa qu'il n'avait pas fait frapper de la hache les chefs de pirates, et qu'il avait craint qu'on ne l'accusât de les avoir relâchés pour de l'argent ; il faudra bien qu'il avoue, ce qu'on ne peut nier, que lui, simple particulier, a, depuis son retour à Rome, gardé, sains et saufs dans sa maison, tant que je l'ai laissé faire, des chefs de pirates. » <i>Seconde action contre Verrès, livre I, chap. 5.</i>
<i>Sunt Romae legati Milesii [...] <et> ostendent C- Verrem, in ea classe quae contra piratas aedificata sit, piratam ipsum consceleratum fuisse.</i> <i>Seconde action contre Verrès, livre I, chap. 35.</i>
<i>Quaerimus etiam quid iste in ultima Phrygia, quid in extremis Pamphyliae partibus fecerit, qualis in bello</i>	« Et nous demandons encore ce qu'il a fait au fond de la Phrygie, aux extrémités de la Pamphylie ? Quels ont été ses brigandages

Nom de l'enseignant et de l'établissement :

Classe concernée ou groupe :

Nombre de participants de la classe ou du groupe :

7

<i>praedonum praedo ipse fuerit qui in foro populi Romani pirata nefarius reperiatur ?</i>	même dans une guerre contre les brigands ? lui encore qui, dans le forum du peuple romain, s'est montré le plus abominable de tous les pirates ! » <i>Seconde action contre Verrès, livre I, chap. 59.</i>
<i>Archipiratam ipsum uidet nemo, de quo supplicium sumi oportuit. Hodie omnes sic habent - quid eius sit uos coniectura adsequi debetis - istum clam a piratis ob hunc archipiratam pecuniam accepisse.</i>	« Mais personne ne voit le chef des pirates, qu'il était de son devoir de livrer au supplice. Aujourd'hui tous les Siciliens pensent, et vous pouvez vous-mêmes conjecturer ce qu'il en est, que Verrès a reçu secrètement de l'argent des pirates pour sauver leur chef. » <i>Seconde action contre Verrès, livre V, chap. 25.</i>

c) À la lumière de ces quatre extraits, analysez la façon dont Cicéron utilise la figure du pirate dans son argumentation contre Verrès. Vous justifierez vos propos à l'aide des mots latins.

d) Observez le mot en gras dans le dernier extrait en latin : comment ce mot est-il formé ? Justifiez sa traduction en français. Donnez deux autres mots français contenant cette racine grecque.

Nom de l'enseignant et de l'établissement :

Classe concernée ou groupe :

Nombre de participants de la classe ou du groupe :

8

Les conditions sont de plus en plus difficiles à bord du bateau. Des passagers sont pris de vomissements et hurlent de douleur. Les provisions s'amenuisent. Même les rats n'ont plus rien à ronger et commencent à griffer la paroi qui les sépare des otages. Kallisté psalmodie des prières à Isis pour qu'elle leur vienne en aide. Lucius sent des picotements sur sa poitrine puis une douce chaleur. La statuette semble réagir aux prières. Un des pirates descend pour les prévenir qu'ils accostent enfin en Corse. Kallisté entend les pirates se vanter d'être les descendants des Shardanes (1).

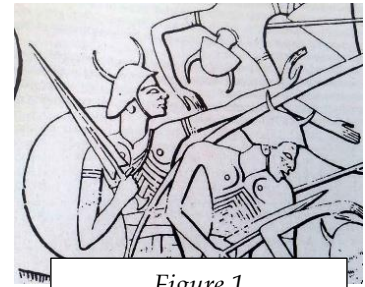


Figure 1

8. Ce « peuple de la mer » qui écumait la mer Égée semble avoir occupé, à l'époque néolithique, le site archéologique actuel de Filitosa en Corse (2). On trouve à cet endroit un complexe de monuments entourés d'une enceinte dite cyclopéenne et un grand nombre de mégalithes anthropomorphes.



Figure 2

a) « Enceinte cyclopéenne » : expliquez le choix de cet adjectif.

b) « Mégalithe, anthropomorphe » : chacun de ces mots est composé de deux mots grecs que vous écrirez en lettres majuscules grecques, ce qui vous permettra ensuite d'expliquer le sens des deux mots français.

9. Kallisté, qui est née à *Massilia*, a déjà entendu parler d'une cité corse dont les habitants ont un point commun avec sa cité d'origine.

a) Un auteur latin évoque cette cité corse et son point commun avec *Massilia* : traduisez la phrase pour comprendre quel lien unissait ces deux cités.

« Phocide relictæ, Graii qui nunc Massiliam colunt, prius in hac insula consederunt. »

b) Quand cette cité a-t-elle été fondée et quel était son nom alors ?

Nom de l'enseignant et de l'établissement :

Classe concernée ou groupe :

Nombre de participants de la classe ou du groupe :

9

10. Sous l'influence des Étrusques puis des Carthaginois, la Corse va ensuite tomber aux mains des Romains.

a) Quel est le nom complet du général romain qui s'empara de la cité corse indiquée dans la question précédente ?

--

b) Quel nom prit alors cette cité ? À quelle date ?

--

Sur le sarcophage du général romain, sa victoire fait l'objet d'un éloge funèbre dans une inscription en latin archaïque : « *Hec cepit Corsica Aleriaque urbe.* »

c) Rétablissez la phrase telle qu'on la trouverait en latin classique.

--

11. La Corse, tout comme la Sardaigne voisine, est un véritable enjeu stratégique dans la lutte entre Rome et Carthage : elle fait l'objet d'une conquête longue et difficile. La configuration de la Corse et la nature de ses habitants sont sans doute une explication aux difficultés de la conquête romaine, comme en témoigne le texte ci-dessous : traduisez de façon personnelle sur les pointillés les phrases ou expressions en gras.

<p><i>Ἡ δὲ Κόρνος ὑπὸ τῶν Ῥωμαίων καλεῖται Κορσίκα. Οἰκεῖται δὲ φαύλως τραχεῖά τε οὖσα καὶ τοῖς πλείστοις μέρεσι δύσβατος τελέως ὥστε τοὺς κατέχοντας τὰ ὄρη καὶ ἀπὸ λησθηρίων ζῶντας ἀγριωτέρους (εἶναι) θηρίων.</i></p> <p><i>Ὅπταν γοῦν ὀρμήσωσιν οἱ τῶν Ῥωμαίων στρατηγοὶ καὶ προσπεσόντες τοῖς ἐρύμασι πολὸν πλῆθος ἔλωσι, τῶν ἀνδραπόδων ὄραν ἔστιν ἐν τῇ Ῥώμῃ καὶ θαυμάζειν, ὅσον ἐμφαίνεται τὸ θηριῶδες καὶ τὸ βοσκηματῶδες ἐν αὐτοῖς· ἢ γὰρ οὐχ ὑπομένουσι ζῆν ἢ ζῶντες ἀπαθεία καὶ ἀναισθησία τοὺς ὠνησαμένους ἐπιτίβουσιν, ὥστε καίπερ τὸ τοχὸν καταβαλοῦσιν ὑπὲρ αὐτῶν ὅμως μεταμέλειν.</i></p>	<p>«</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>(ce) qui fait que les populations, confinées dans les montagnes et réduites à vivre de brigandages, sont</p> <p>.....</p> <p>C'est ce qu'on peut, du reste, vérifier sans quitter Rome, car il arrive souvent que les généraux romains font des descentes dans l'île, attaquent à l'improviste quelques-unes des forteresses de ces barbares et enlèvent ainsi un grand nombre d'esclaves ; on peut alors observer de près la physionomie étrange de ces hommes farouches comme les bêtes des bois ou abrutis comme les bestiaux, qui ne supportent pas de vivre dans la servitude, ou qui, s'ils se résignent à ne pas mourir, lassent par leur apathie et leur insensibilité les maîtres qui les ont achetés, jusqu'à leur faire regretter le peu d'argent qu'ils leur ont coûté. »</p>
---	--

Nom de l'enseignant et de l'établissement :

Classe concernée ou groupe :

Nombre de participants de la classe ou du groupe :

10

12. À l'époque de l'empereur Auguste, Sardaigne et Corse, provinces trop rebelles, ne relèvent pas d'une gestion par le Sénat, mais dépendent de l'empereur lui-même dont les fonctionnaires ont des moyens d'actions militaires. Peu à peu, les cités maritimes de Corse obtiennent une certaine autonomie à la différence du reste de l'île. Sous un célèbre empereur, un auteur romain a fait un long séjour en Corse, bien malgré lui.

a) De qui s'agit-il ?

b) Lequel de ses ouvrages rend compte de son expérience ? Indiquez le titre de l'ouvrage en latin et en français.

c) Pourquoi vécut-il ainsi loin de Rome ?

d) De quelle doctrine philosophique cet auteur est-il un représentant important ?

C'est le jour du marché aux esclaves à Aleria. Les otages, très affaiblis par les conditions difficiles de la traversée, sont présentés aux acheteurs potentiels avec les mains liées. Un riche propriétaire de la cité s'approche pour examiner les dents de Kallisté. Au moment où il fait une proposition à cinq cents sesterces, un messenger se présente à l'auberge de Brutus de la part du père de Marcus. Le chef des pirates arrête aussitôt la vente. Une fois l'échange effectué, nos trois amis peuvent enfin se reposer et se remettre de leurs émotions. Kallisté sait plus que jamais que leur destin est placé sous la protection d'Isis...

Vale
χαῖρε ·

**Rendez-vous à Massilia pour la onzième
promenade de Marcus et Kallisté !**

Nom de l'enseignant et de l'établissement :

Classe concernée ou groupe :

Nombre de participants de la classe ou du groupe :

11

ANNEXES.

À qui s'adressent les questions ?

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
6^{ème}	X	X	X					X		X (sauf c)		
5^{ème}	X	X	X					X		X		
4^{ème}	X	X	X	X	X			X	X	X		X
3^{ème}	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2^{nde}	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

FICHE D'IDENTIFICATION.

À remplir très lisiblement et à joindre à chaque rallye.

Prénom et nom de l'enseignant(e) :
Adresse personnelle :
Téléphone personnel :
Courriel personnel de l'enseignant(e) :
Nom de l'établissement :
Nom du chef d'établissement : <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
Adresse de l'établissement :
Téléphone de l'établissement :
Courriel de l'établissement :
Classe ou groupe (précisez <u>très lisiblement</u> la lettre ou le chiffre du niveau) :
Nombre d'élèves participants :



Association pour la promotion et la défense du Grec et du latin à Aix et en Provence.

Association loi 1901 dans le but de promouvoir les langues et cultures grecque et latine en Provence.

BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2021.

**À renseigner et à retourner à la trésorière-adjointe Mme Rachel PRIOUL,
10, Les Bastides Provençales, allée des Lauriers 13124 PEYPIN**

Je soussigné(e)

M. Mme : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Numéro de téléphone personnel :

Adresse électronique personnelle (écrire très lisiblement s.v.p.) :

✂ **Pour les enseignants :** en activité à la retraite

Discipline enseignée :

Établissement : Collège Lycée Université

Nom de l'établissement :

Adresse postale de l'établissement :

Code postal : Ville :

✂ **Pour celles ou ceux qui ne sont pas enseignants :**

Profession :

Étudiant (précisez la spécialité) :

renouvelle mon adhésion à l'AGAP-CNARELA.

désire adhérer à l'AGAP-CNARELA.

et joins à cet effet un chèque à l'ordre de Mme la trésorière de l'AGAP d'un montant de :

30 euros : membre bienfaiteur, adhésion d'un couple actif.

22 euros : membre actif.

7 euros : première adhésion.

5 euros : membre actif, tarif étudiant.

Fait à le

Signature :

N. B. : Si vous voulez recevoir votre carte d'adhésion, joignez à votre règlement une enveloppe timbrée à vos nom et adresse. Vos données personnelles ne seront pas transmises à l'extérieur de l'association sauf si vous donnez votre accord. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification que vous pouvez exercer auprès de l'AGAP-CNARELA.

AGAP-CNARELA

MMSH

5, rue du Château de l'Horloge

13094 AIX-EN-PROVENCE

agap.cnarela@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/agap.cnarela>

www.cnarela.fr



Association pour la promotion et la défense du Grec et du latin à Aix et en Provence.

Association loi 1901 dans le but de promouvoir les langues et cultures grecque et latine en Provence.

BULLETIN D'ADHÉSION ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE 2021.

**À renseigner et à retourner à la trésorière-adjointe Mme Rachel PRIOUL,
10, Les Bastides Provençales, allée des Lauriers 13124 PEYPIN**

Je soussigné(e) le chef d'établissement

M. Mme : Prénom :

Établissement : Collège Lycée Université

Nom de l'établissement :

Adresse postale de l'établissement :

Code postal : Ville :

Numéro de téléphone de l'établissement :

Adresse électronique de l'établissement (écrire très lisiblement s.v.p.) :

.....

renouvelle mon adhésion à l'AGAP-CNARELA.

désire adhérer à l'AGAP-CNARELA.

et joins à cet effet un chèque à l'ordre de Mme la trésorière de l'AGAP d'un montant de :

40 euros.

Fait à

le

Signature :

N. B. : Si vous voulez recevoir votre carte d'adhésion, joignez à votre règlement une enveloppe timbrée à vos nom et adresse. Vos données personnelles ne seront pas transmises à l'extérieur de l'association sauf si vous donnez votre accord. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification que vous pouvez exercer auprès de l'AGAP-CNARELA.

AGAP-CNARELA
MMSH (Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme)
5, rue du Château de l'Horloge
13094 AIX-EN-PROVENCE

agap.cnarela@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/agap.cnarela>

www.cnarela.fr